



Jacques Bailly  
cabinet d'avocat

- droit de la responsabilité professionnelle, des dentistes, médecins, notaires et avocats ;
- réparation des dommages à l'occasion d'accident de la route ou agression ;
- droit de la famille, divorce, séparation, partage des biens, pensions alimentaires, hébergement des enfants, ... ;
- droit des assurances ;
- droit de la construction ;
- droit pénal, devant les Cours et Tribunaux et devant la Cour de Cassation (avocat attesté par la Cour de Cassation).